

RÈGLEMENT TRAIL DE TORCIEU 2026

PRÉSENTATION ET DÉTAIL DE L'ÉVÉNEMENT

Le Trail de l'Albarine est un événement organisé par l'amicale des sapeurs pompiers de l'Albarine en soutien avec l'association du sou des écoles laïques de Torcieu.

L'évènement est ouvert aux licenciés et non licenciés, il se déroulera le :

Dimanche 25 octobre 2026 au départ du terrain de foot de Torcieu, Sous les Seiglières

01230 Torcieu

Il se compose d'un trail chronométré, d'une randonnée, et de deux autres trails.

- Un trail de 15km et 470 m de D+ en solo. Le départ aura lieu à 9h.
- Une randonnée sur le même parcours que le trail. Le départ aura lieu à partir de 9h10. •

Une course enfant "maxi kids" de 800m. Départ prévu à 11h30. Sans chronométrage ni classement. • Un briefing aura lieu sur la ligne de départ, 10 minutes avant chaque départ.

INSCRIPTION

L'inscription et la participation à l'une des épreuves du Trail de l'Albarine, impliquent l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité et de toutes les consignes adressées par les organisateurs aux concurrents.

L'inscription aux trails et à la randonnée se fera en ligne via la plateforme dossard.com Le montant des droits d'inscription sont les suivants :

- Trail de 15km : 16 euros
- Trail de 7km : 8 euros
- Trail de 5 km: 6 euros
- Courses enfant : Gratuit
- Randonnée : Gratuit

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour l'édition 2026, chaque concurrent participant à l'une des épreuves du Trail de l'Albarine doit fournir, au moment de son inscription, une copie :

- **Ou** d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrées par la FFA et en cours de validité au moment de l'épreuve,
- **Ou** d'une attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) délivré par la FFA et en cours de validité au moment de l'épreuve.

Les copies des certificats médicaux et des attestations de PPS seront conservées par l'organisation.

Les concurrents mineurs ne sont pas tenus de fournir un certificat médical. En revanche une autorisation parentale et un questionnaire, datés et signés, sont exigés.

LIMITES D'ÂGE

Le trail est ouvert aux personnes à minima en catégorie Cadet (Cf. Annexe) pour le 7 et 15 km Le trail est ouvert aux personnes à minima en catégorie minime (Cf. Annexe) pour le 5 km

La randonnée : ouverte à tous, les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure. La maxi kids : ouvert aux mineurs nés avant le 22/06/2019

ANNULATION ET CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

De la part des organisateurs

La tenue de la manifestation est assujettie aux autorisations administratives et n'est donc pas garantie. En cas d'annulation de l'événement par les organisateurs les concurrents déjà inscrits seront intégralement remboursés mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

Par ailleurs, l'équipe d'organisation peut être amenée à modifier les parcours ou à mettre fin à la manifestation à tout moment, notamment en raison de conditions climatiques ne permettant plus la sécurité des concurrents. Ces derniers en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

De la part des concurrents

Le concurrent absent ou devant annuler sa course ne sera pas remboursé des frais d'inscription.

DOSSARDS

Les concurrents pourront retirer leur dossard le vendredi 23 octobre 2026 de 16h à 19h au sein du CIS de l'Albarine (ZI moulin à papier 01230 Saint Rambert en Bugey) et le matin de l'épreuve sur le terrain de foot de Torcieu, à partir de 6h30, sur présentation d'un justificatif d'identité et sous réserve que leur dossier d'inscription soit complet (Certificat médical de non contre-indication ou PPS et frais d'inscription)

Le dossard doit être porté de manière visible tout au long de l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossier acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

PARCOURS EN SEMI-AUTONOMIE

Les épreuves du Trail de l'Albarine sont des courses individuelles en semi-autonomie. Elles se déroulent à allure libre. La fin du ravitaillement à mi-parcours aura lieu à 11h15. Les concurrents devront ainsi être autonomes entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que sur celui de l'équipement vestimentaire et de la sécurité.

Parcours

Il est obligatoire de suivre le balisage de chaque parcours, et non pas une trace GPX éventuellement téléchargée en amont de l'épreuve. Évoluant dans des espaces naturels nous devons parfois apporter des modifications de parcours qui peuvent avoir des répercussions sur les distances et les dénivelés annoncés.

Sécurité

Les épreuves empruntent des sentiers, qui peuvent être utilisés par d'autres usagers, et quelques brèves sections de routes, ouvertes à la circulation, où les concurrents devront respecter le code de la route et rester vigilants, malgré la présence des signaleurs pour assurer la sécurité.

Balisage

Nos parcours sont balisés avec de la rubalise et des drapeaux qui seront retirés après la course. Des signaleurs sont aussi présents le long du parcours, aux points clés. Si vous êtes vraiment perdu, appelez le PC Sécurité : 0677512287

POSTES DE SIGNALEURS

Les coureurs doivent respecter les consignes données par les signaleurs et les informer en cas d'incident, d'accident ou d'abandon.

RAVITAILLEMENT

Outre le poste de ravitaillement installé à l'arrivée de l'ensemble des épreuves, des autres postes seront présents pour le trail et la randonnée. La distribution des boissons se fera sans gobelet jetable, chaque coureur devant avoir le sien ou une gourde.

15 km : au 3km: ravitaillement eau / au 5.5 km: ravitaillement eau + nourriture / au 9km: ravitaillement eau + nourriture/ au 12km: ravitaillement eau

CHRONOMÉTRAGE

Tous les concurrents se verront remettre une puce électronique qui est utilisée pour la mesure du temps de parcours. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à l'arrivée ne sera pas classé.

ABANDON

En cas d'abandon, le coureur prévient le signaleur le plus proche et lui remet son dossard.
L'organisation n'est pas tenue de récupérer les coureurs qui abandonnent en cours de parcours.

SECOURS ET SÉCURITÉ

Une équipe de secouristes agréés sera présente sur la ligne de départ/arrivée.

Les concurrents sont les premiers maillons de la sécurité. Ils doivent signaler à l'organisateur leur abandon, s'ils se perdent ou s'ils se rendent compte qu'un autre concurrent se perd. Donner le plus rapidement possible l'alerte s'ils sont en difficulté ou sont témoins d'un accident. Chaque participant s'engage à porter assistance à tout coureur en difficulté et à prévenir les secours. Ce temps d'assistance sera décompté.

En cas de difficulté, pour vous ou un autre coureur : Appelez le PC course dont le numéro, à enregistrer dans votre téléphone, vous sera communiqué le matin de la course.

En cas de détresse grave ou vitale, pour vous ou un autre coureur :

Composez le 112. Signaler que vous participez au Trail de l'Albarine, le lieu où vous vous trouvez et/ou le kilométrage, le n° de dossard du coureur en difficulté. N'oubliez pas de prévenir aussi le PC course par la suite.

Un concurrent faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions, notamment son éventuelle mise hors course.

Les concurrents donnent l'autorisation aux organisateurs de prendre toutes les mesures qui s'avèrent nécessaires en cas d'incident.

ÉQUIPEMENT

Il est obligatoire d'emporter un gobelet/gourde personnelle pendant toute la durée du trail et de la randonnée.

En fonction de la météo, une veste imperméable, une couche chaude et un cuissard long peuvent être exigés par les organisateurs. Chaque concurrent doit cependant compléter cet équipement en fonction de la météo et de sa sécurité. Une couverture de survie pour les participants au trail fait partie du matériel obligatoire, des contrôles pourront être effectués.

L'usage des bâtons est autorisé. Ils ne peuvent être récupérés ni abandonnés en cours de course.

ASSURANCE

Responsabilité civile

Un contrat d'assurance couvre la responsabilité civile des organisateurs et des concurrents, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels causés accidentellement.

Individuelle accident

Il appartient cependant aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à l'une des épreuves du Trail de Torcieu.

CLASSEMENT

Le trail donne lieu à un classement général, masculin et féminin, et un classement par catégorie, masculin et féminin, qui sera affiché au fur et à mesure des arrivées.

Catégories récompensées

- Les trois premières femmes du classement général de chaque trail.
- Les trois premiers hommes du classement général de chaque trail.
- Les podiums auront lieu à partir de 12h30. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre à la récompense
- Pour les courses Kids : Petite récompense pour tous (dans la limite du disponible).

DOPAGE

L'utilisation de substances ou de procédés dopants est interdite.

ENVIRONNEMENT

Le Trail de l'Albarine se déroule dans un environnement naturel. Nous demandons aux concurrents de s'engager à respecter l'environnement traversé et à ne pas jeter de déchets sur le parcours. Tout contrevenant s'expose à des sanctions sportives, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course.

L'organisation s'engage à suivre une démarche responsable pour préserver l'environnement naturel autour du parcours de la course.

Des consignes seront rappelées avant le départ par l'organisateur.

DROIT À L'IMAGE

Les concurrents donnent l'autorisation aux organisateurs de les prendre en photo et en vidéo lors de la journée et d'utiliser ces supports pour les documents de communication de la course.

CNIL

Les données personnelles des concurrents seront exploitées uniquement à l'usage de l'événement Trail de Torcieu: inscription, secours, classement. Conformément à la loi « informatique et libertés »,

les concurrents peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par mail à l'adresse mail : amicalesp.albarine@gmail.com

CONSIGNES SANITAIRES

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes sanitaires qui seront en vigueur à la date du Trail de l'Albarine. Ces consignes seront affichées sur place.

Annexe - Catégories

Les Catégories d'âge 2026

(valable jusqu'au 31 août 2026, ces catégories changeront le 1er septembre 2026)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012
U14 / Benjamins	BE	2013 et 2014
U12 / Poussins	PO	2015 et 2016
Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

Distances maximales en fonction des catégories d'âge (âge au 31 décembre) :

Masters, seniors, espoirs	20 ans et plus	Illimité
Juniors	18-19 ans	25 km
Cadets	16-17 ans	15 km
Minimes	14-15 ans	5 km
Benjamins	12-13 ans	3 km
Poussins	10-11 ans	2 km (cours non compétitives)